

Image not found or type unknown



Peut-on se faire rembourser un vêtement

Par **Nannou00**, le **08/12/2010 à 11:35**

Bonjour,

Je ne sais pas si je mon sujet est au bon endroit et je m'en excuse par avance si ce n'est pas le cas.

Je viens vers vous car ma fille sous la surveillance d'une amie s'est posée sur la vitrine d'une boulangerie.

Or la vitrine était peinte pour Noël mais aucun mot d'avertissement pour signaler que la peinture n'était pas sèche. Sinon mon amie aurait bien évidemment interdit à mon enfant de s'approcher de la vitrine.

Les taches ne partent pas suis-je en droit de demander le remboursement de la doudoune à la boulangerie?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **chris_idv**, le **08/12/2010 à 22:20**

Bonjour,

Juridiquement c'est à vous de prouver la faute du boulanger ce qui est, en pratique, quasiment impossible.

Cordialement,